

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendront la séance à huis clos.

Les membres du conseil prendront part, délibéreront et voteront à la séance par visioconférence.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le onzième jour de mai deux mille vingt, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11072-05-2020

Séance ordinaire tenue à huis clos et participation par visioconférence

CONSIDÉRANT l'actuelle pandémie du coronavirus (COVID-19) ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres décrets ministériels ont prolongé cet état d'urgence ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe également certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE tienne la présente séance ordinaire à huis clos et y participe, ainsi que l'officière municipale, par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11073-05-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

17.1 Avalanche Québec, aide financière accordée

17.2 Convention d'aide financière, programme *Mobilisation-Diversité*, avec le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, aide financière supplémentaire - Retrait de la demande d'aide financière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11074-05-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 a été courriellé à chacun des maires le 8 mai dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Conformément à l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, nomme à titre de préfet suppléant, M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre. Le nouveau mandat de M. Emond débute le 11 mai 2020 et se terminera le 10 mai 2021.

Cette nomination a été faite par la transmission au secrétaire d'un écrit par le préfet.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période du 15 avril au 11 mai 2020.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11075-05-2020

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 avril 2020:

Paiements : 955 235,39 \$

Factures : 228 407,22 \$

TOTAL : 1 183 642,61 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11076-05-2020

Appel d'offres pour services professionnels d'un auditeur externe

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit nommer un auditeur externe pour effectuer l'audit des états financiers des années 2019, 2020 et 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE lance un appel d'offres, sur invitation, auprès d'au moins deux fournisseurs pour l'obtention de services professionnels d'un auditeur externe afin d'effectuer l'audit des états financiers des années 2019, 2020 et 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11077-05-2020

Protocole d'entente FAIR – volet 4 avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation (Réf./MEI : n° de dossier FAIR50778)

CONSIDÉRANT le protocole d'entente *Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – volet 4* entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, pour l'année 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du protocole d'entente vise à soutenir le développement des municipalités locales de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et, plus particulièrement, à appuyer ces municipalités locales dans la réalisation d'activités d'entretien, de développement et d'amélioration de leurs infrastructures récréotouristiques, culturelles et de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation versera une subvention de 130 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le milieu devra assumer 10% des coûts du projet jusqu'à concurrence du montant de 14 444,00 \$ prévu au plan de financement ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de l'ensemble du projet s'élèvent à 144 444,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 5.1 du protocole d'entente, la MRC de La Haute-Gaspésie accepte la formation d'un comité de gestion, lequel a pour mandat de veiller à l'application du présent protocole ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer le protocole d'entente *Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – volet 4* avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation, pour l'année 2020-2021 ;
2. nomme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, représentante de la MRC au comité de gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11078-05-2020

Prolongation du contrat de travail de Mme Suzanne Roy, adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Mme Suzanne Roy, adjointe administrative, a pris fin le 30 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'ampleur des tâches à la comptabilité de la MRC et de ses territoires non organisés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte de prolonger le contrat de travail de Mme Suzanne Roy, adjointe administrative, du 1^{er} au 8 mai 2020 ;
2. paie les heures supplémentaires de Mme Roy au cours de sa prestation de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11079-05-2020

Création du poste *Coordonnateur des ressources financières*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a mandaté, par voie de résolution numéro 10901-11-2019, Lelièvre conseils pour élaborer un diagnostic organisationnel ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC pose des actions au fur et à mesure de l'identification des constats et lacunes en cours du mandat ;

CONSIDÉRANT les lacunes identifiées au service de la gestion financière et de la comptabilité au sein de l'organisme ;

CONSIDÉRANT QU'une gestion financière efficiente revêt d'une importance capitale pour les obligations de la MRC au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et pour une prise de décisions éclairées selon les états financiers audités de la MRC et de ses territoires non organisés ;

CONSIDÉRANT QUE la structure administrative de la MRC sera modifiée en fonction de la nomination d'une direction conjointe de la MRC et du CLD de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ;

1. crée le poste de coordonnateur des ressources financières ;
2. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à entreprendre les démarches nécessaires pour l'affichage et l'octroi de ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

Aucun dossier *Développement économique, touristique et social*.

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 11080-05-2020

Lots intramunicipaux, planification annuelle 2020-2021 du programme d'aménagement durable des forêts

CONSIDÉRANT le dépôt de l'annexe 5 du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du registre annuel des projets pour l'année 2020-2021, remplie par l'ingénieur forestier de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE cette annexe représente la planification annuelle de la MRC pour les étapes de mise en œuvre du PADF ;

CONSIDÉRANT les responsabilités et obligations de la MRC en matière de gestion forestière en lien avec l'entente de délégation de gestion n° 1068 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve l'annexe 5 du PADF du registre annuel des projets pour l'année 2020-2021 ;
2. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à signer l'annexe 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11081-05-2020

Lots intramunicipaux, *addenda* au contrat *Réalisation des travaux non commerciaux sur les TPI de la MRC de La Haute-Gaspésie secteur NETP_01_16_CAR* avec le Groupement forestier coopératif Shick Shock

CONSIDÉRANT QUE le 25 mai 2019, la MRC de La Haute-Gaspésie a signé un contrat avec le Groupement forestier coopératif Shick Shock pour les travaux sylvicoles non commerciaux pour les années 2019 et 2020, lequel prévoit une enveloppe de 150 000,00 \$ plus au moins 10 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs disponibles pour 2020 sans les diviser permettraient soit d'atteindre une enveloppe autour de 125 000,00 \$ ou 180 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de diviser les secteurs, mais cette démarche augmente de façon importante et inutile les coûts de planification et les délais pour obtenir les autorisations d'effectuer les travaux du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été octroyé à la suite d'un appel d'offres sur invitation, même si la MRC était en droit de négocier de gré à gré pour un prix égal ou inférieur à celui d'une grille de taux reconnue par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut donc négocier de gré à gré un *addenda* au contrat pour l'investissement supplémentaire selon les mêmes conditions, puisque le taux de l'appel d'offres est inférieur à celui de la grille de taux ;

CONSIDÉRANT un investissement supplémentaire de 20 000,00 \$ à 30 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à rédiger et signer un *addenda* avec le Groupement forestier coopératif Shick Shock permettant ainsi de faire passer la cible d'investissement du contrat initial de 150 000,00 \$ plus ou moins 10 000,00 \$ à 180 000,00 \$ plus ou moins 5 000,00 \$;
2. prélève la somme, représentant l'investissement supplémentaire, soit entre 20 000,00 et 30 000,00 \$, dans le département *Service Travaux sylvicoles*, n° 02 69100 453.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier *Développement durable et environnement*.

AFFAIRES NOUVELLES

M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, déclare ses intérêts dans le dossier, qui suit, relatif à l'aide financière accordée à Avalanche Québec (réf. : résolution n° 11082-05-2020) et, par conséquent, se retire de la discussion.

M. Emond est un membre du conseil d'administration de Avalanche Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11082-05-2020

Avalanche Québec, aide financière accordée

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10693-05-2019 titrée *Aide financière accordée à Avalanche Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite préciser le point 2 de la résolution numéro 10693-05-2019 relative à l'aide financière accordée à Avalanche Québec ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE précise le point 2 de la résolution numéro 10693-05-2019 titrée *Aide financière accordée à Avalanche Québec* de la manière suivante :

2. a) accorde une aide financière de 11 700,00 \$ pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, non remboursable, à Avalanche Québec pour ses activités ;
- b) un montant de 3 900,00 \$ sera versé annuellement. Ces montants seront prélevés dans le département *Aménagement, urbanisme et développement*, et ce, conditionnellement à la confirmation de partenaires financiers ;
- c) Après la confirmation de partenaires financiers, autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à rédiger et signer une convention d'aide financière avec Avalanche Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11083-05-2020

Convention d'aide financière, programme *Mobilisation-Diversité*, avec le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, aide financière supplémentaire - Retrait de la demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11057-04-2020 titrée *Convention d'aide financière, programme Mobilisation-Diversité, avec le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, aide financière supplémentaire* ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pu lieu de demander une aide financière supplémentaire dans le cadre du programme *Mobilisation-Diversité* auprès du ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retire sa demande d'aide financière supplémentaire dans le cadre du programme *Mobilisation-Diversité* auprès du ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié le 8 mai 2020 sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, les citoyens ont été invités à transmettre leur question ou commentaire par courriel à la direction.

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 40.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».